

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Mmes : BARSSE - BRIQUET – GIRODET

Mrs : AUDOUX - BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL - MEURINE - ROCCHETTO

Absents : Mr CHEVARIN (procuration Mr BATISSON) – Mme GRUET (procuration Mr CHARBONNEL)

Secrétaire de séance : Dominique CHARBONNEL

Séance n° 4

Délibération n° 25062021-22

Objet : Gérance de l'Auberge de Montjoux – choix du repreneur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 09 octobre 2020 portant le choix du repreneur de l'Auberge de Monjoux, Mme Florence LECOUR et précise qu'il convient d'annuler cette délibération en raison de l'abandon du projet lié au COVID.

Il expose que suite à nouvel appel à candidatures, plusieurs offres ont été reçues en mairie.

Il donne alors lecture des différentes propositions reçues et propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur les éventuels repreneurs de l'Auberge.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

1. décide de retenir la candidature de Mr Olivier FALTOT et Mme Aurore COUTY, domiciliés à Trémoriel (Côtes d'Armor).
2. dit les conditions de gérance seront définies lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération n° 25062021-23

Objet : Plan de relance au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 – création d'une installation de chauffage à l'étage de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assemblée départementale du 16 avril 2021 a voté un plan de relance en faveur des communes, ce qui permet d'avoir 2 projets financés au titre du FIC pour l'année 2021.

Il expose alors qu'il serait judicieux de créer un raccordement sur le chauffage central existant de l'école pour le 1^{er} étage, considérant que le RDC est déjà alimenté et que l'étage dispose actuellement de radiateurs électriques très énergivores.

Il précise enfin qu'un devis a été établi par l'entreprise TECHNI BATI 63 pour un montant HT de vingt-et-un mille neuf cent soixante deux euros et vingt-quatre cents (21 962.24 €) soit le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
TECHNI BATI 63	21 962.24
Subvention Conseil Départemental (25,50 %)	5 600.37
Autofinancement	16 361.87

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

1. Approuve le dossier tel qu'exposé ci-dessus
2. Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance du FIC auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.